

## **Loi fédérale sur la météorologie et la climatologie (LMét)**

### **Modification du 24 mars 2006**

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,  
vu le message du Conseil fédéral du 31 août 2005<sup>1</sup>,  
arrête:*

#### **I**

La loi fédérale du 18 juin 1999 sur la météorologie et la climatologie<sup>2</sup> est modifiée comme suit:

*Art. 5a* Contributions pour la participation à des programmes internationaux

<sup>1</sup> La Confédération peut, dans le cadre des crédits alloués, accorder des contributions pour la participation de la Suisse à des programmes d'organisations ou d'institutions internationales dans le domaine de la météorologie et de la climatologie à l'échelon international.

<sup>2</sup> Le Conseil fédéral fixe le montant des contributions et règle la procédure.

<sup>3</sup> Il peut conclure avec des tiers des contrats de prestations dans lesquels il définit la participation de la Suisse et les prestations fournies par les tiers.

<sup>1</sup> FF 2005 5095

<sup>2</sup> RS 429.1

II

<sup>1</sup> La présente loi est sujette au référendum.

<sup>2</sup> Le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur.

Conseil des Etats, 24 mars 2006

Le président: Rolf Büttiker

Le secrétaire: Christoph Lanz

Conseil national, 24 mars 2006

Le président: Claude Janiak

Le secrétaire: Ueli Anliker

Date de publication: 4 avril 2006<sup>3</sup>

Délai référendaire: 13 juillet 2006

<sup>3</sup> FF 2006 3411

## Loi fédérale sur la météorologie et la climatologie (LMét)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2006
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	13
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	04.04.2006
Date	
Data	
Seite	3411-3412
Page	
Pagina	
Ref. No	10 139 499

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.